

Le 13 novembre 2014

**A
D
M
I
N
I
S
T
R
A
T
I
F
S**



UN CONSEILLER MOBILITE CARRIERE, A QUOI CA SERT ?

Aujourd'hui les Conseillers Mobilité Carrière pour les personnels administratifs sont en fonction dans chaque préfecture. Force est de constater que l'administration ne leur donne pas les moyens de remplir convenablement leurs missions (*manque de temps, manque de formation ...*).

Le SNAPATSI rappelle tout l'intérêt de leurs missions, essentielles pour votre carrière :

- vous conseiller tout au long de votre carrière (*en cas de mobilité choisie ou subie, réorientation professionnelle, changement de métier, formation ...*)
- valoriser votre parcours professionnel
- orienter votre projet professionnel

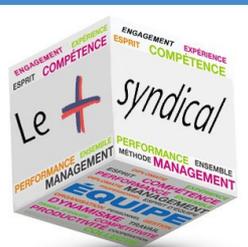
Votez pour la mise en place de conseillers mobilité carrière à temps plein formés et professionnalisés pour l'ensemble des personnels administratifs du Ministère de l'Intérieur.



Le 4 décembre, chaque vote aura son importance



- ⇒ pour votre **CAP Locale**
- ⇒ pour votre **CAP Nationale**
- ⇒ pour votre **Comité Technique de Réseau**
- ⇒ pour votre **Comité Technique de Proximité**
- ⇒ pour le **Comité Technique Ministériel**



Notre + syndical, c'est d'être un véritable acteur du dialogue social et de construire votre avenir

**Votez et faites voter pour
 le SNAPATSI**

